

26 MARS 2020

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PERCÉ**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue dans la salle de l'hôtel de ville à laquelle sont présents mesdames les conseillères Doris Bourget, Allyson Cahill-Vibert, Andréanne Trudel Vibert et Doris Réhel et messieurs les conseillers Jerry Sheehan, Magella Warren, Jonathan Côté et Nicolas Ste-Croix sous la présidence de la mairesse, madame Cathy Poirier. Sont également présents monsieur Jean-François Kacou, directeur général, et madame Gemma Vibert, greffière.

La présente séance est tenue à huis clos, tel qu'autorisé par le gouvernement du Québec dans le cadre des mesures préventives mises en place pour minimiser les risques de propagation du coronavirus COVID-19.

Le gouvernement du Québec a également permis que les membres du conseil puissent prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication. En conséquence, les membres du conseil assistent à la présente séance comme suit :

Dans la salle du conseil : mesdames Cathy Poirier et Doris Réhel et messieurs Magella Warren et Jonathan Côté, ainsi que monsieur Jean-François Kacou et madame Gemma Vibert.

Via l'application Web Zoom Meetings : mesdames Doris Bourget, Allyson Cahill-Vibert et Andréanne Trudel Vibert et messieurs Jerry Sheehan et Nicolas Ste-Croix.

Madame la mairesse annonce l'ouverture de la séance à 19 h 06.

La présente séance, tel qu'il appert de l'avis de convocation, a pour but la prise en considération des sujets suivants :

1. Paiement des comptes de taxes municipaux – Mesures en raison des circonstances exceptionnelles liées au COVID-19
2. Soumissions – Appel d'offres public – Reconstruction de la caserne de pompiers de Barachois
3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement – Règlement numéro 546-2020 décrétant une dépense et un emprunt de 1 483 000 \$ pour la reconstruction de la caserne de pompiers de Barachois et l'acquisition d'appareils de protection respiratoire pour le service de sécurité incendie
4. Projet de reconstruction de la caserne de pompiers de Barachois – Mandat archéologue – Réalisation d'un inventaire archéologique
5. Présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL)
6. Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) – Demande d'aide financière pour la réalisation du projet « Revalorisation de la Villa-Frederick-James en un équipement de développement régional – Étude pour la phase de développement »
7. Contrat L'Avant-Garde Construction – Rénovations au centre communautaire de Barachois – Directive de modification n° DR. A-02 : Rénovations dans la cuisine et réparation de trois fenêtres

RÉS. NO. 095-2020 : PAIEMENT DES COMPTES DE TAXES MUNICIPALES

ATTENDU QU'en raison des circonstances exceptionnelles liées au COVID-19, la Ville désire alléger le fardeau fiscal pour ses contribuables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Nicolas Ste-Croix et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le paiement des comptes de taxes municipaux 2020 soit reporté jusqu'au 30 mai 2020;

QUE les versements dus le 30 mars 2020 et le 30 mai 2020 devront être payés au plus tard le 30 mai 2020.

**RÉS. NO. 096-2020 : SOUMISSIONS – APPEL D’OFFRES PUBLIC CONCERNANT LA
RECONSTRUCTION DE LA CASERNE DE POMPIERS DE BARACHOIS**

CONSIDÉRANT QUE suite à l’appel d’offres public pour les travaux de reconstruction de la caserne de pompiers de Barachois, sept soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT QU’au terme de l’analyse de ces soumissions, celle de l’entreprise Les Constructions Scandinaves inc., au montant de 987 000 \$ toutes taxes incluses, s’avère la plus basse conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jonathan Côté et résolu à l’unanimité des conseillères et des conseillers d’accepter la soumission de l’entreprise Les Constructions Scandinaves inc. au montant de 987 000 \$ toutes taxes incluses;

QUE l’acceptation de cette soumission est conditionnellement à la confirmation officielle de l’aide financière demandée par la Ville dans le cadre du programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM), ainsi qu’à l’approbation du règlement d’emprunt requis;

D’autoriser la mairesse et le directeur général, le cas échéant, à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat à intervenir entre les parties.

**RÉS. NO. 097-2020 : AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE
DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 483 000 \$ POUR LA RECONSTRUCTION DE LA
CASERNE DE POMPIERS DE BARACHOIS ET L’ACQUISITION D’APPAREILS DE
PROTECTION RESPIRATOIRE POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Monsieur le conseiller Jerry Sheehan donne avis de motion à l’effet qu’un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 483 000 \$ pour la reconstruction de la caserne de pompiers de Barachois et l’acquisition d’appareils de protection respiratoire pour le service de sécurité incendie, sera présenté pour adoption lors d’une séance subséquente du conseil.

Un projet de règlement portant le numéro 546-2020 est déposé.

**RÉS. NO. 098-2020 : RECONSTRUCTION DE LA CASERNE DE POMPIERS DE BARACHOIS
– MANDAT POUR LA RÉALISATION D’UN INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jonathan Côté et résolu à l’unanimité des conseillères et des conseillers d’accepter la proposition d’honoraires de Jean-Yves Pintal, archéologue consultant, datée du 23 mars 2020, au montant de 6 060 \$ plus taxes, pour la réalisation d’un inventaire archéologique sur le lot 6 320 837 dans le cadre du projet de reconstruction de la caserne de pompiers de Barachois.

**RÉS. NO. 099-2020 : PROGRAMME D’AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET – REDRESSEMENT DES
INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES**

ATTENDU QUE la Ville de Percé a pris connaissance des modalités d’application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d’aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d’aide financière sont inscrites à l’intérieur d’un plan d’intervention pour lequel la MRC du Rocher-Percé a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des transports (MINISTÈRE);

ATTENDU QUE la Ville de Percé désire présenter une demande d’aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d’annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Ville de Percé s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

ATTENDU QUE la Ville de Percé choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Magella Warren et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le conseil de la Ville de Percé autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

RÉS. NO. 100-2020 : FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROJET DE RÉHABILITATION DE LA VILLA FREDERICK-JAMES

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière présentée par la Ville de Percé dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) pour le projet de réhabilitation de la villa Frederick-James en un équipement de développement régional, plus précisément pour la réalisation de la phase de développement du projet (plan d'affaires, programme architectural, étude de marché), a été retenue;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Doris Réhel et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la mairesse, madame Cathy Poirier, responsable du projet, soit autorisée à signer et déposer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière au Fonds d'appui au rayonnement des Régions (FARR) et soit autorisée à procéder au dépôt du rapport final et des pièces justificatives au nom de la Ville de Percé;

QUE la Ville confirme sa participation financière au projet, soit un montant 1 000 \$.

RÉS. NO. 101-2020 : L'AVANT-GARDE CONSTRUCTION INC. – CONTRAT « CENTRE COMMUNAUTAIRE DE BARACHOIS – RÉNOVATIONS » – DIRECTIVE DE MODIFICATION N° DIR. A-02

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Doris Réhel et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter la directive de modification n° Dir. A-02 dans le cadre du contrat avec L'Avant-Garde Construction inc. portant sur des travaux de rénovation au centre communautaire de Barachois, afin d'y ajouter des travaux de rénovation dans la cuisine et de réparation de trois fenêtres, et ce, pour un montant de 17 619,93 \$ toutes taxes incluses;

D'approprier les crédits nécessaires au paiement de cette dépense, soit un montant net de 16 090 \$, par un virement de l'excédent de fonctionnement non affecté au compte excédent de fonctionnement affecté – activités d'investissement.

ADVENANT 19 H 19, monsieur le conseiller Magella Warren propose la levée de la présente séance.

**CATHY POIRIER,
MAIRESSE**

**GEMMA VIBERT,
GREFFIÈRE**

En signant ce procès-verbal, je reconnais que je signe toutes et chacune des résolutions qu'il contient.

**CATHY POIRIER,
MAIRESSE**